



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FLORICULTURE - PEPINIERE n° 13 du 07 septembre 2017



Les cultures sont peu attaquées par les ravageurs et les maladies cet été.

Chrysanthèmes : attention aux thrips

Il y a toujours quelques foyers sur certaines variétés spécifiques...



Plant de chrysanthème dont les feuilles sont déformées par les thrips
(photo EH Franche-Comté)



Plant de chrysanthème atteint par le TSWV, virus dont le vecteur principal est le thrips *Frankliniella occidentalis* (photo EH Franche-Comté)

Attention à l'arrivée des fausses chenilles et chenilles :

De plus en plus de papillons sont observés dans les serres. Attention, dans les dix jours à venir, il pourrait y avoir des pontes.

Pucerons : de petites colonies de *Macrosiphoniella sanborni* ont été aperçues.

La colonie se développe sur les tiges ("manchons") et les pucerons sont sombres, rougeâtres et brillants. Ils tombent facilement à l'approche et au toucher.

En termes de dégâts, ce puceron pique et déforme les fleurs mais produit peu de miellat, ce qui implique un faible développement de fumagine.

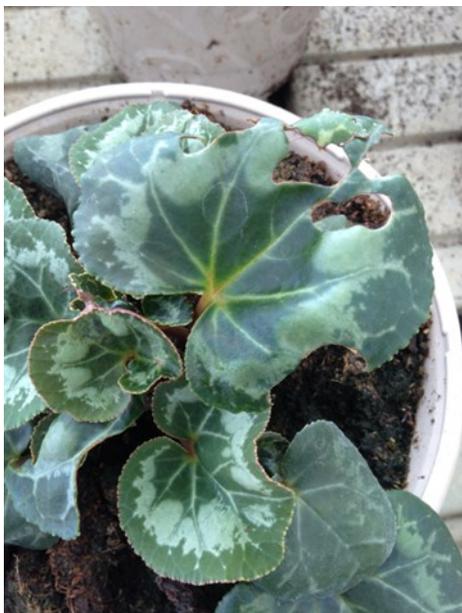


Colonie de *Macrosiphoniella*
(photo EH Bourgogne)

De petites colonies d'*Aphis gossypii* (pucerons noirs) peuvent être observées très localement dans les chrysanthèmes à grosses fleurs.

Rouille blanche du chrysanthème : pas de cas détecté à ce jour.

Cyclamens : très localement des dégâts de thrips et de chenilles sont visibles



Dégâts de chenilles (à gauche) et de thrips (à droite) sur feuilles de cyclamen
(photo EH Bourgogne)

Point sur la production en pépinière :

1- La pyrale du buis :



Chenille de pyrale du buis (photo EH Franche-Comté)

La troisième génération de chenilles est apparue. **C'est le bon moment pour des apports de *Bacillus thuringiensis ssp. Kurstaki* (couramment désigné par son acronyme Btk), efficace sur les jeunes chenilles.**

C'est une bactérie qui vit naturellement dans le sol et qui, depuis une trentaine d'années, est utilisée partout dans le monde comme agent de lutte biologique pour réprimer les populations de divers insectes ravageurs forestiers et agricoles.

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie. Cette bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin des chenilles. Cette substance leur corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille. Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants. En Saône-et-Loire et dans le Doubs, on a toujours des vols très impressionnants de pyrale du buis.

Des micro-hyménoptères : les trichogrammes peuvent également être utilisés. Ce sont de minuscules insectes qui se reproduisent en parasitant les œufs des pyrales du buis. Dès la ponte, sans attendre les signes de ravages sur les feuilles, ces insectes éliminent la nouvelle génération à venir de pyrale du buis.

2- Processionnaires du pin et du chêne

Les vols sont en cours, pensez aux pièges à phéromones...



Photo : ebay

3- Champignons de faiblesse

Des dégâts de champignons de faiblesse (*Phomopsis*, *Pestalotiopsis* ou *Kabatina*) ont été observés sur thuyas notamment. Ces champignons provoquent un dessèchement progressif à partir de l'extrémité des rameaux avec une coloration brun-rougeâtre.



Dégâts de champignons de faiblesse sur thuyas
(photo EH Franche-Comté)

Vu en culture de légumes :

1. Drosophiles sur fraises



D.Suzukii et dégât sur fraise
Source photo : APREL



Adulte *D.suzuki*

2. *Nezara viridula*, plus communément appelée **Punaise verte puante** ou **Punaise verte ponctuée**, sur haricots 'Soisson', dévastant la récolte.



Punaise au stade larvaire
(photo : Hortibresse)



Punaise au stade larvaire
(photo : Hortibresse)

3. **Dydimella** (pourriture noire des cucurbitacées)



Attaque sur courge 'butternut' (photo : jardin de la croisière)
Lutte biologique avec *Gliocladium catenulatum* souche J1446

BILAN Horti – Pépi - Légumes : Niveau de risque

- 1. Cultures florales : sur chrysanthèmes, il y a quelques foyers de thrips et de pucerons sur les grosses fleurs. Pour les cyclamens, il faut faire attention du fait que les plantes prennent du volume et sont moins aérées, le risque botrytis va apparaître. Les premières séries de pensées sont en place, rien à signaler.**
- 2. Légumes : attaques diverses.**
- 3. En pépinière et en jardinerie : la troisième génération de chenilles de pyrale du buis est présente et les vols de processionnaires du pin et du chêne sont en cours.**

risque : 1 à 5				
Couple plante/ravageur		Niveau de risque		
Ravageur	plante			
Acariens	chrysanthèmes	à surveiller		
Puceron	chrysanthèmes	1	à surveiller	
Thrips	chrysanthèmes	1	à surveiller	
chenilles	chrysanthèmes	1	à surveiller	
botrytis	cyclamens	à surveiller		
pucerons	cyclamens	à surveiller		
thrips	cyclamens	à surveiller		
Pucerons	Pépinière	à surveiller		
Pyrale buis	Pépinière	5	5	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement